

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY

Séance du : 15 décembre 2015

Convocation du : 3 décembre 2015

Objet : INTERCOMMUNALITE

Projet SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) du Préfet des Hautes-Alpes - octobre 2015.

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, M. Ricou-Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin

Pouvoirs : Thomas Michel absent a donné pouvoir à Bernadette Lapeyre
 Fabienne Darini absente a donné pouvoir à Bernadette Saudemont
 Jean-Paul Artigues absent a donné pouvoir à René Moreau

Le Président Jean-Marie Bernard informe les conseillers communautaires du dossier.
 Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale prévoit que la Communauté de Communes Buëch Dévoluy soit fusionnée avec la Communauté de Communes du Haut Buëch.

Le conseil communautaire considère :

La Communauté de Communes Buëch Dévoluy regroupe aujourd'hui 12 communes et 7 228 habitants.

Sa taille démographique lui permet de déroger au seuil des 10 000 habitants, conformément à la loi qui prévoit une dérogation possible en zone de montagne à partir de 5 000 habitants.

Le territoire de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy relève du bassin de vie de Veynes compte tenu des équipements et services disponibles dans le bourg centre.

Cependant il faut noter la proximité du bassin de vie de Gap,

- immédiate pour les communes de la Roche des Arnauds, Manteyer et Rabou
- pour toutes les autres communes, tant du point de vue de certains équipements et services absents sur Veynes (établissements scolaires, services de santé mais aussi commerciaux (hypermarchés)) que de l'effet voiture laquelle permet de rallier le point le plus éloigné de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy, de Gap, ville préfecture en 45mn. Le réseau routier structuré par les fonds de vallée facilite ces déplacements.

Sur le plan de la coopération intercommunautaire, la Communauté de Communes Buëch Dévoluy participe à des dispositifs à l'échelle du bassin de vie gapençais depuis plusieurs années.

La Communauté de Communes Buëch Dévoluy adhère au Pays et au scot gapençais dont les périmètres sont concordants et regroupent les Communautés de Communes du Champsaur, Haut Champsaur, Valgaudemard, de la Vallée de l'Avance, des Pays de Serre Ponçon, de Tallard Barcillonnette et de la communauté d'agglomération « Gap en plus grand ».

Dans le cadre du Pays, son territoire participe au programme européen Leader.
Elle est engagée dans le Contrat Régional d'Équilibre Territorial qui réunit les mêmes EPCI.

L'élargissement du périmètre de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy a des impacts qui sont à considérer.

De fait l'intercommunalité est le lieu d'apprentissage d'un travail de coopération, de partage de projets, entre les représentants des communes membres à l'échelle du territoire communautaire.

La récente adhésion de la commune du Dévoluy a recomposé le territoire communautaire : de nouveaux équilibres sont à trouver notamment dans le domaine du développement touristique.

Cette adhésion est la conséquence de la création de la commune nouvelle du Dévoluy qui a entraîné de facto la disparition de la Communauté de Communes du Dévoluy. Sur de nombreux points, cette adhésion est assimilable à la fusion de deux intercommunalités avec intégration de personnel, gestion de nouveaux services etc.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Buëch Dévoluy est en fiscalité additionnelle alors que la Communauté de Communes du Haut Buëch est en FPU. L'application du régime fiscal le plus intégré s'imposera ce qui supposera une négociation avec toutes les communes membres et interrogera quant à l'équilibre fiscal de l'EPCI.

Enfin, le conseil communautaire considère que la Communauté de Communes Buëch Dévoluy est appelée à terme à rejoindre la communauté d'agglomération «Gap en plus grand».

Pour toutes ces raisons, le conseil communautaire souhaite le statu quo pour le périmètre de la CC Buech Dévoluy et émet un avis défavorable à ce schéma.

Le conseil communautaire Buëch Dévoluy après avoir constaté le vote défavorable de la plupart des communes de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy :

- après avoir débattu de l'intérêt d'insérer ou non les arguments développés par certains délégués,
- après avoir modifié en séance le texte proposé

rejette à la majorité le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Préfet des Hautes-Alpes.

votants : 31 dont 3 pouvoirs	pour : 25	abstention : 0	contre : 6
------------------------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à
La Roche des Arnauds,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Par délégation
Le 3^{ème} Vice-Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20151215-Db107_2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2015

Publication : 16/12/2015

Pour le Président
par délégation






Maurice Chautant